

METROPOLE DE LYON

Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H)

MODIFICATION N° 1

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019 AU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 INCLUS

Par arrêté en date du mercredi 16 octobre 2019, Monsieur le Président de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 12 novembre à 9 h 00 au jeudi 12 décembre à 16 h 00, le dossier de modification n° 1 du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon sur la commune de Charly.

La modification concerne l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un secteur situé dans le quartier du Bas Privas, entre le chemin de Montellier et la rue de la Brosse à Charly. Ce dernier se situe en zone naturelle A 2 dédiée à l'activité agricole.

L'association « Au pré de Justin », reconnue association d'intérêt général, organise sur ce site des activités d'équithérapie, en priorité, à destination des personnes en situation de handicap. Cette association a un rayonnement qui s'étend au-delà de l'agglomération lyonnaise.

Aussi, afin de permettre un meilleur accueil de la population principalement visée par les activités physiques adaptées, les installations et leur exploitation nécessitent l'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 qui permettrait d'optimiser l'insertion des constructions afin de préserver le caractère des espaces dédiés à l'agriculture et la transition avec les secteurs résidentiels avoisinants.

Le présent projet de modification sera soumis préalablement à la commission de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Par décision du Tribunal administratif de Lyon n°2017-07-20-R-0569 en date 22 août 2019, a été désignée madame Laurette WITTNER, architecte – docteur en urbanisme, en qualité de Commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par madame le Commissaire-enquêteur, seront déposés et consultables par le public :

- à la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique, (tél. : 04 78 63 40 40),
- à la Mairie de Charly, 86 place de la mairie, (tél. : 04 78 46 07 45).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, du dossier aux jours et heures habituels de réception du public et consigner éventuellement ses observations selon les possibilités suivantes :

- sur les registres d'enquêtes ouverts à la Mairie de Charly, ainsi qu'au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3^{ème}, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- soit lors de permanences tenues par madame le Commissaire-enquêteur,
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mod1-grandlyon>,
- soit par courriel à l'adresse électronique : mod1-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- soit en les adressant par écrit à madame le Commissaire-enquêteur, à la Métropole de Lyon, Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie, Direction des Stratégies Territoriales et des Politiques Urbaines, service Planification, 20, rue du Lac CS 33569, 69005 Lyon cedex 3.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par ledit dossier :

- à la Mairie de Charly, le samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12 h 00,
- à la Mairie de Charly, le mardi 26 novembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 30,
- à la Métropole de Lyon, le mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 16h30.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions de madame le Commissaire-enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil de Métropole de Lyon.

Le projet soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole de Lyon, Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie, Direction des Stratégies Territoriales et des Politiques Urbaines, service Planification, 20 rue du Lac à Lyon 3.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Henri Bertrand, responsable du service Planification de la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction des Stratégies Territoriales et des Politiques Urbaines, service Planification, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : www.grandlyon.com,
 - à la Mairie de Charly,
 - ainsi qu'à la Préfecture du Département du Rhône et de la Région Auvergne - Rhône-Alpes,
- et ce, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la Métropole de Lyon

David KIMELFELD